

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.076

L'An Deux Mille Trois, le 30 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 JUIN 2003

DATE D'AFFICHAGE

20 JUIN 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, DENIS, Adjointes,

Melle BARRAUD-DUCHERON, M. BUJARD, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par Mme DURAND
M. COASSIN représenté par M. BUJARD
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY

ABSENTS-EXCUSES : M. MOST, M. MERLE, Melle LABEYRIE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 30

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ALIENATION DE TERRAIN AU PROFIT DE LA SARL LA ROYANNETTE
REPRESENTEE PAR MADAME BONHOMME

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section CL n° 3p et n° 4p pour une surface de 1 420 m², située au lieu-dit "Les Rullas" en Zone ZC de la ZAC POUSSEAU LA GARENNE à ROYAN.

La SARL LA ROYANNETTE, sise 12, Rue V. et P. Billaud, 17200 ROYAN, représentée par Madame BONHOMME, a signé une promesse d'achat en date du 18 Juin 2003 sous la condition suspensive de l'obtention du financement de l'opération (acquisition du terrain et construction) dans les deux mois de la signature de ladite promesse d'achat, étant précisé que le dossier de financement a d'ores et déjà été déposé.

Le prix de cession a été estimé par le service des Domaines à 78,50 Euros hors taxes le m², soit un prix global de 111.470 Euros hors taxes (cent onze mille quatre cent soixante dix euros hors taxes).

Dans la mesure où la SARL LA ROYANNETTE achète en vue d'implanter une fabrique artisanale de chocolat et de créer un musée du chocolat et que cet aménagement représente pour la Ville un réel intérêt quant au développement économique de la Zone Artisanale et Commerciale (ZAC), il est proposé de consentir à la SARL LA ROYANNETTE un prix de 71 Euros hors taxe le m², soit un prix global de 100.820 Euros hors taxes (cent mille huit cent vingt euros hors taxes).

Il est proposé à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Où l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu les plans des lieux et parcellaires,

Vu l'avis des Services Fiscaux,

Vu la promesse d'achat signée par la SARL LA ROYANNETTE, sise 12, Rue V. et P. Billaud 17200 ROYAN, représentée par Madame BONHOMME, en date du 18 Juin 2003,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'aliéner la parcelle cadastrée section CL n° 4p et n° 3p à la SARL LA ROYANNETTE, sise 12 rue V. et P. Billaud, 17200 ROYAN, représentée par Madame BONHOMME,

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de la SARL LA ROYANNETTE, sise 12 rue V. et P. Billaud, 17200 ROYAN, représentée par Madame BONHOMME, du terrain cadastré section CL n° 3p et n° 4p, d'une superficie de 1 420 m² moyennant le prix de 71 euros hors taxes le mètre carré, soit un prix global de 100.820 euros H.T. (cent mille huit cent vingt euros hors taxes),

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Maître NAUTIACQ, Notaire de l'acquéreur,

- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 juillet 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS